

L'hon. M. MacLean: Avant que le ministre n'aborde cette question, je voudrais lui demander, à titre de question complémentaire, quelle sera la situation des membres de ce qui était la marine canadienne, lorsque des navires canadiens feront escale dans un port étranger? Il faut se rappeler que les seuls militaires que voient ou voyaient les habitants des pays étrangers, c'étaient nos marins dans leur uniforme distinctif. Dans le monde entier, les uniformes de la marine présentent une certaine similitude. Quel que soit le pays d'origine des marins, ils sont fiers qu'on les reconnaisse comme étant des marins.

Nos marins, lorsqu'ils se trouvent à l'étranger—ce qui leur arrive souvent—deviennent les ambassadeurs de notre pays. J'aimerais que le ministre me dise, s'il le peut, que lorsque nos navires feront escale dans les ports étrangers, nos marins pourront débarquer et seront reconnus pour ce qu'ils sont.

L'hon. M. Churchill: Bravo.

L'hon. M. Hellyer: J'ai parlé à bien des marins au cours de ces trois ou quatre dernières semaines, et ils m'ont dit qu'à l'avenir ils seraient fiers de porter l'uniforme de service des forces canadiennes dans les rues des ports étrangers.

Pour ce qui est du nouveau grand quartier général, je puis assurer au député de Carleton que le ministre des Travaux publics est tout aussi impatient que le ministre associé et moi-même de le voir construire. Jusqu'à ce jour les délais prévus ont été respectés. Comme le sait sans doute mon honorable ami, les plans ont été préparés avec plus de soin que ceux de n'importe quel grand immeuble de bureaux jamais construit par le gouvernement canadien. En même temps, on s'efforce d'accélérer les choses. Le gouvernement s'en occupe activement, et j'espère qu'il décidera sous peu d'entreprendre les travaux à la date prévue.

L'hon. M. Bell: Le ministre aurait-il l'obligeance de me dire quel est le délai fixé pour la construction?

L'hon. M. Hellyer: Autant que je m'en souviens, les travaux devraient, selon les dernières prévisions que j'ai vues, se terminer en 1972.

L'hon. M. Bell: Et la mise en chantier, à quand a-t-elle été fixée?

L'hon. M. Hellyer: Je dois restreindre ma réponse à cet égard, car cela dépend du contrat. S'il s'agit d'un contrat forfaitaire, la mise en chantier risque d'être plus tard que si des contrats séparés sont adjugés pour différentes parties de l'immeuble.

[L'hon. M. Hellyer.]

L'hon. M. Bell: Selon le ministre, quand l'entreprise sera-t-elle mise en adjudication?

L'hon. M. Hellyer: Pas avant un an, ou peut-être deux ans, selon le genre de contrat qui sera approuvé.

L'hon. M. Bell: Pourquoi attendre si longtemps?

L'hon. M. Hellyer: Il reste beaucoup de travaux de détail à faire pour les plans—il s'agit des épures. Si le gouvernement décide en faveur d'un contrat forfaitaire, il faudra consacrer un an à des travaux de détail supplémentaires avant de mettre l'entreprise en adjudication. Le temps nécessaire est à peu près de cet ordre.

M. Knowles: Avant que le ministre passe à autre chose, puis-je soulever un point? En avait-il terminé de cette question?

L'hon. M. Hellyer: De cette question, oui.

M. Knowles: Avant qu'il passe à autre chose, nous dirait-il si l'on a réexaminé les plans du nouveau quartier général de la défense, surtout quant à la hauteur de l'édifice? Le ministre n'ignore pas que certains d'entre nous se sont opposés à la construction, à proximité des édifices du Parlement, d'un édifice plus élevé que la tour de la Paix.

L'hon. M. Bell: Bravo.

M. Knowles: Puis-je savoir si l'on a réexaminé la hauteur de l'édifice?

L'hon. M. Hellyer: Quand l'objection a été formulée, on a réexaminé la question. Néanmoins, après consultations avec quelques-uns des meilleurs urbanistes de ce côté-ci comme de l'autre côté, on a conclu que l'édifice est suffisamment éloigné de la colline du Parlement et qu'il ne gênera d'aucune façon la ligne d'horizon. En fait, il l'améliorera, surtout quand on la regardera de Hull, du pont interprovincial et du pont Macdonald-Cartier. Pour l'instant, on a l'intention de construire l'édifice selon les plans actuels.

M. Knowles: Le ministre a exprimé une opinion que certains d'entre nous ne partagent pas. Avons-nous déjà voté le montant affecté à cet édifice?

L'hon. M. Hellyer: Non, pas encore. Mon ami aura, en temps utile, une autre occasion d'exprimer son point de vue là-dessus. L'honorable représentant se rend compte, je présume, qu'il y a autant de points de vue en matière d'architecture et d'urbanisme qu'il y